

DEMANDE DE CREATION DE NUMERO BIS DANS LE CADRE DU COVID-19

Demande émanant de :

NOM :

Prénom :

Coordonnées de contact (mail / téléphone) :

Information concernant la personne pour laquelle un numéro BIS doit être créé :

Rappel : Pour créer un numéro Bis, la cellule identification a besoin d'un set minimum de données et, si possible, d'une copie d'un document d'identité du patient (à envoyer en annexe).

Ces données minimales d'identification (MID) permettent d'identifier une personne avec suffisamment de certitude. Nous distinguons les séries suivantes de données minimales d'identification:

- MID « naissance »: nom, premier prénom, sexe, date et lieu de naissance (c'est-à-dire le pays et le lieu) ;
- MID « adresse à l'étranger » nom, premier prénom, date de naissance, adresse de résidence à l'étranger ;
- MID « adresse en Belgique : nom, premier prénom, date de naissance, adresse de contact en Belgique.

Dans le tableau ci-dessous, vous retrouverez toutes les données que vous pouvez nous fournir pour créer un BIS, leur description si cela est nécessaire et si elle fait partie d'un MID.

Donnée	Description	MID		
		Naissance	Adresse	
			À l'étranger	En Belgique
Nom		X	X	X
Prénom(s)	Il est possible de fournir plusieurs prénoms	1 ^{er} prénom	1 ^{er} prénom	1 ^{er} prénom
Date de naissance		X	Minimum année de naissance	Minimum année de naissance
Lieu de naissance				
	Pays	X		
	Ville	X si en Belgique		
Nationalité(s)	Il est possible de fournir plusieurs nationalités.			
Date de décès				
Lieu du décès				
	Pays			
	Ville			
Sexe		X		
Etat civil	Etat civil de la personne. La date de début de l'état est toujours utile. En annexe, vous trouverez les types d'état civil tels que repris dans nos registres.			
Adresse à l'étranger				
<p>Une personne ayant un numéro BIS est, de manière générale, une personne ayant un lien (professionnel – financier - ...) avec la Belgique mais n'y vivant pas. Si non, il devrait avoir une résidence officielle en Belgique et avoir un Numéro du Registre National.</p> <p>Il existe des exceptions à cette règle c'est pourquoi cette adresse n'est pas obligatoire (ex : réfugiés)</p>				

Pays			X	
Commune/ville			X	
Code postal				
Rue			X	
N° maison				
N° boîte				
Date de prise de cours	Date à partir de laquelle la personne habite à cette adresse			

Adresse de contact

Une personne ayant un numéro BIS n'est normalement pas une personne résidant « officiellement » en Belgique, sinon elle devrait avoir un Numéro du Registre National. C'est pourquoi l'adresse « en Belgique » d'un BIS a été nommée adresse de contact.

Il existe bien évidemment des exceptions, comme les diplomates/prisonniers/réfugiés/... C'est pourquoi le type d'adresse est un indicateur important si une autre institution doit entrer en contact avec cette personne.

Commune/ville				X
Code postal				X
Rue				X
N° maison				
N° boîte				
Type d'adresse	En annexe, vous retrouverez les types possibles.			
Date de prise de cours	Date à partir de laquelle cette adresse est valable			
Date de fin	Date à partir de laquelle cette adresse ne sera plus valable			

Procédure et suivi :

Vous pouvez envoyer ce document et les éventuelles annexes à l'adresse : : identification@ksz-bcss.fgov.be

Dès que votre demande aura été traitée, un mail avec le numéro vous sera envoyé.